

Bilan 2020 et programmation 2021 de la CVEC

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.841-5 du code de l'éducation,
Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 et le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus,
Vu la circulaire n° 2019-029 du 20 mars 2019 MESRI - DGESIP A2-2 parue au bulletin officiel n°12 du 21 mars 2019,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2020, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages l'amendement proposé par certains élus étudiants décrit ci-dessous :

La proposition de fléchage de la recette prévisionnelle CVEC au budget initial 2021 est amendée comme suit :

1. 65 k€ sont affectés au FSDIE.
2. 40 k€ sont affectés aux dépenses de santé, prévention, soin.
3. 12 k€ sont affectés à la mise en place d'un budget participatif dont le cadrage sera mis en place après avis du conseil des études et de la vie étudiante,
4. 2 k€ sont affectés à la mise à disposition de contraceptifs pour les étudiant-es
5. 3 k€ sont affectés à la lutte contre la précarité menstruelle,
6. 8 k€ sont affectés à des actions socio-culturelles supplémentaires dans l'École.

La programmation des actions est modifiée en conséquence :

1. 65 k€ sont programmés pour le FSDIE,
2. la thématique « Sanitaire » est complétée par une action « Mise à disposition de contraceptifs pour les étudiant-es » pour une dépense de 2 k€,
3. la thématique « Égalité-diversité-handicap » est complétée par une action « Action de lutte contre la précarité menstruelle » pour une dépense de 3 k€,
4. la thématique « Culturel » est complétée par une action « Actions socio-culturelles nouvelles » pour une dépense de 8 k€,
5. une action générique « Budget participatif » est ajoutée pour une dépense de 12 k€.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Article 2.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon prend connaissance du bilan 2020 et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la programmation des actions prévues au budget initial 2021 financées par la contribution à la vie étudiante et de campus décrite dans le document joint.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 21 janvier 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

